

LE PROGRAMME

PIRATE

Export réalisé le 20/08/2026

NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !



SOMMAIRE

Éducation, Culture, Recherche et Connaissance libre		3
Harmonisation des normes matérielles pour		
l'interopérabilité		4
Exposé des motifs :		4
Contenu de la proposition :		4





**ÉDUCATION, CULTURE, RECHERCHE ET
CONNAISSANCE LIBRE**



HARMONISATION DES NORMES

MATÉRIELLES POUR

L'INTEROPÉRABILITÉ

Au programme depuis Juin 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans la catégorie "Éducation, culture, recherche et connaissance libre", ajouter le point "Harmonisation des normes matérielles pour l'interopérabilité technologique"

La technologie matérielle permet de vivre en société professionnellement et personnellement. Le parti pirate veut réduire les barrières d'accès à la culture notamment vidéoludique, cinématographique, et aux connaissances.

CONTENU DE LA PROPOSITION :

Proposition1 : Interdire les négociations propriétaires bloquant la compatibilité des protocoles informatique standardisés

L'arrêté du 27 décembre 2023 précisant les spécifications et informations relatives à la charge applicable à certaines catégories ou classes d'équipements radioélectriques a rendu obligatoire l'équipement des téléphones et autres appareils électroniques du port USB-C pour le chargement et il doit pouvoir être opérationnel à tout moment.

Nous voulons ajouter un point supplémentaire : lorsqu'un port USB-C est existant sur un appareil et qu'il permet un transfert de données, la connexion doit être lisible et les communications ne doivent pas exploiter les messages "vendor defined" du protocole USB. Cela force les consommateurs à acheter des accessoires d'une marque spécifique qui peuvent être chers en raison du monopole de la compatibilité. Le parti pirate s'oppose à l'utilisation de firmwares propriétaires qui bloquent l'interopérabilité des ports USB-C.

Les produits utilisant le protocole USB doivent utiliser des communications lisibles pour être considérés "opérationnels". Nous souhaitons donc mettre à jour le Code des postes et des communications électroniques.

Proposition 2 : Encourager le développement de produits matériels utilisant des connecteurs et protocoles standardisés ou libres

Nous encourageons l'utilisation de connecteurs et protocoles standardisés ainsi que le matériel et micrologiciel libre (libre hardware et firmware).

Sources : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048678553/>
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070987/2024-12-28
<https://www.gnu.org/philosophy/free-hardware-designs.html>